



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2024-A-088 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL - SESSION 2024

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux ;

VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de familles bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles

normales des concours, des procédures de recrutement en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

VU la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion ;

VU la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

VU la convention cadre relative à l'organisation de concours et examens professionnels entre le CDG 34 et les collectivités et établissements publics non affiliés du département de l'Hérault ;

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ;

VU l'arrêté n°2024-A-012 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial session 2024 ;

VU l'arrêté n°2024-A-073 fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial session 2024 ;

VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant de la catégorie ;

VU l'arrêté n° 2024-030 portant désignation du représentant du C NFPT ;

VU l'arrêté n° 2024-A-087 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Hérault ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury du concours d'attaché territorial est composé comme suit :

Collège des élus	<p><u>Présidente du jury :</u> CHARPENTIER Eliette Conseillère municipale - Commune de Sauteyrargues (34)</p>
	<p><u>Vice-Président du Jury :</u> RIGUET Eric Maire - Commune de Murles (34)</p>
	<p>MOULLIN-TRAFFORT Patricia Adjointe au maire - Commune de Manguio (34) Conseillère départementale de l'Hérault</p>
	<p>REY Jean-Christian Président - Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (30)</p>
	<p>RIBES Marjorie Adjointe au maire - Commune de Montbazin (34)</p>
	<p>CALS Sylvain Maire - Commune d'Arifat (81)</p>
	<p>SEVILLA Fabienne Maire - Commune de Fourques (66)</p>
	<p>ADIVEZE Marc Maire - Commune d'Alairac (11)</p>
	<p>HONVAULT Caroline Conseillère municipale - commune de Toulouse (31) Conseillère départementale de la Haute-Garonne</p>
	<p>ITIER Jean-Paul Maire - Commune de Saint-Léger-de-Peyre</p>
	<p>COSTA Marie Maire - Commune d'Amélie-les-Bains (66)</p>
	<p>CHARLAS Gilles Maire-Adjoint - Commune de Gagnac-sur-Garonne</p>

Collège des fonctionnaires territoriaux	<u>Représentant de la CAP :</u> RIVIERE Luc Attaché territorial principal – Directeur général des services – Commune de Mireval (34)
	AIGOIN DE MONTREDON Séverine Administratrice territoriale – Directrice pole action sociale Conseil départemental de l'Hérault (34)
	BEL Christophe Administrateur général – Directeur général des services Communauté d'agglomération du Pays de l'Or (34)
	LEROUX Ingrid Administratrice territoriale – Directrice générale adjointe Conseil départemental du Lot (46)
	LALLEMAND Eric Attaché territorial principal – Directeur général des services – Commune de Port la Nouvelle (11)
	ALDEBERT Karine Administratrice territoriale – Directrice générale déléguée Carcassonne Agglo (11)
	RIEU Jean-Yves Administrateur territorial – Directeur général adjoint Communauté d'agglomération Castes Mazamet et Ville de Castres (81)
	BANTZE Karine Attachée territoriale principale – Directrice des Systèmes d'Information Conseil départemental du Gard (30)
	BERLUREAU Alaric Ingénieur principal – Directeur général des services Commune de Saint-Sulpice le Pointe (81)
	Françoise MAZZOCCHIN Attachée territoriale hors classe – Directrice générale des services Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers (32)
SAUREL Pascal Administrateur territorial – Directeur général des services Conseil départemental des Hautes-Pyrénées (65)	
DE SOUSA PAIS Sophie Attachée territoriale principale – Directrice générale adjointe des services Commune de Pamiers (09)	

Collège des personnalités qualifiées	<u>Représentant du CNFPT :</u> PARAME Willy Attaché territorial principal retraité (34)
	PELLISSA Annie Cheffe projet développement social et urbain retraitée (31)
	PIDOU Jean-Charles Attaché territorial principal – Directeur général des services Commune de Saint Sauveur (31)
	LOPEZ Ingrid Attachée territoriale - Responsable du pôle social Commune de Sérignan (34)
	LE TROUBLON Yann Ingénieur en chef - Directeur du Pôle Routes et Mobilités Conseil Départemental de l'Hérault (34)
	ROUQUET-TAFANI Viviane Enseignante retraitée (34)
	CLECH Jean-Noël Attaché territorial principal retraité Directeur d'un pôle social (81)
	VIDAL Julie Attachée territoriale principale – Collaborateur de cabinet Conseil départemental de l'Hérault (34)
	ARROUY Michel Directeur général des services en disponibilité (34)
	BARIOL Elodie Attachée territoriale principale – Directrice générale des services Commune de Florac-Trois-Rivières (48)
	MILON Stéphane Attaché territorial principal - Directeur financier OPH Habitat du Gard (30)
	HERMET Mary Attachée territoriale principale en disponibilité – Cheffe service parcours éducatifs Commune de Toulouse (31)

Article 2 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

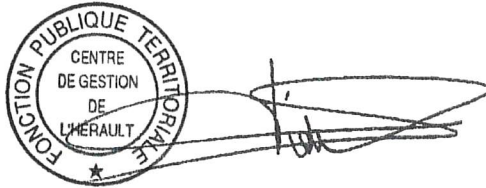
ID : 034-283400521-20241112-2024_A_088-AR

S²LO

Fait à Montpellier,

Le 12/11/2024

Le président du CDG 34



Philippe VIDAL

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le 12/11/2024 et de sa publication le 12/11/2024.